ESTERNAY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision n°1

Droit de Préemption Urbain
Echelle 1/3000e

Annexe 6

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du : 20 septembre 2007

Droit de Préemption Urbain instauré par délibération du conseil municipal en date du : 20 septembre 2007

Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11 rue Pargeas 10000 TROYES. Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53
odhu.10@wanadoo.fr